

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DU
PATRIMOINE CULTUREL



RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako, le 31 JAN. 2019

Le Directeur National du Patrimoine Culturel

À

*Madame la Directrice du Centre du Patrimoine
Mondial de l'UNESCO*

N° 000012 /MC - DNPC

Objet : Rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, les rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Je vous remercie de votre collaboration.

P.J. : - Rapports des quatre (04) sites

P/LE DIRECTEUR/P.O
L'ADJOINT
Kone
4
SIDI LAMINE KONE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DU
PATRIMOINE CULTUREL



RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Bamako, le 31 JAN. 2019

Le Directeur National du Patrimoine Culturel

À

*Madame la Directrice du Centre du Patrimoine
Mondial de l'UNESCO*

N° 000012 /MC - DNPC

Objet : Rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, les rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial au Mali.

Je vous remercie de votre collaboration.

P.J. : - Rapports des quatre (04) sites

P/LE DIRECTEUR/P.O
L'ADJOINT

Kone

4

SIDI LAMINE KONE

MINISTRE DE LA CULTURE

DIRECTION NATIONALE DU
PATRIMOINE CULTUREL



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

RAPPORT SUR
L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE
«FALAISES DE BANDIAGARA (Pays Dogon)»



Janvier 2019

1. Résumé analytique du rapport

Vaste d'une superficie de 4 000 Km², comprenant 289 villages repartis sur trois régions naturelles (le plateau, la falaise et la plaine), le site « Falaises de Bandiagara (Pays dogon) » figure parmi les sites les plus vastes du Patrimoine Mondial. Il a été inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1989, en tant que Bien Mixte. Le Gouvernement du Mali a décidé de créer la Mission Culturelle de Bandiagara (MCB) pour une gestion de proximité.

La MCB est un service déconcentré du Ministère de Culture, rattaché à la Direction Nationale du Patrimoine Culturel (DNPC). Ses missions sont :

- la conservation et la préservation du patrimoine culturel et naturel ;
- la valorisation du patrimoine à travers la promotion, la sensibilisation, l'éducation et l'information du public ;
- l'amélioration des conditions de vie des communautés vivant sur le site.

Conformément, à ces missions, elle a mené plusieurs activités en collaboration avec les partenaires comme l'UNESCO, l'Union Européenne, World Monument Fund, la GIZ, la coopération espagnole, l'Ambassade des Etats Unis qui ont permis le maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du site et contribué l'amélioration des conditions de vie des populations.

Depuis janvier 2012, le Mali traverse une crise institutionnelle et sécuritaire qui a impacté négativement sur le patrimoine. Des groupes armés ont occupé les régions du nord du pays et ont porté atteinte à l'intégrité des biens culturels : la destruction des mausolées, l'incendie et le vol des manuscrits à Tombouctou, la destruction du Toguna de Douentza dans la Région de Mopti.

Parlant du site « Falaises de Bandiagara (Pays dogon) », il n'a, certes, pas subi des attaques directes comme celles du nord ; cependant, il a connu et continue à connaître des effets collatéraux de la crise. La situation sécuritaire a marqué un coup d'arrêt aux activités culturelles et touristiques qui constituent l'une des principales sources de revenus des communautés de site, provoquant ainsi le retrait de certains partenaires techniques et financiers et la diminution considérable des ressources humaines et financières des structures chargées de la mise en œuvre des projets et programmes relatifs à la conservation et à la promotion du patrimoine culturel. La situation est de plus en plus inquiétante du fait que l'insécurité s'est installée progressivement au centre du pays qui est la Région de Mopti. Les attaques terroristes se sont transformées à des conflits intercommunautaires instrumentalisés avec ses nouvelles menaces et/ou l'accentuation de celles existantes sur les communautés de site et sur les biens culturels. Il s'agit entre autres menaces :

- La psychose permanente des populations ;
- Le manque d'emploi et la baisse de pouvoir d'achat ;
- Les difficultés liées au fonctionnement des infrastructures culturelles et touristiques ;

- Les difficultés liées à l'entretien des sites et monuments historiques par les communautés ;
- Le vol, le pillage, et le trafic illicites des biens culturels ;
- La destruction volontaire des biens culturels
- L'effritement de l'identité culturelle lié à l'avancée des islamistes radicaux.

Le Mali et ses partenaires dont l'UNESCO, l'Union Européenne et la France conjuguent leurs efforts au relèvement et à la réhabilitation des biens culturels en souffrance dans le cadre d'un vaste programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali dont la phase II est en cours.

Au niveau local, la Mission Culturelle de Bandiagara, en collaboration avec l'Association Dogon Initiative (ADI), avec la participation des communautés de site tentent de minimiser les menaces à travers des projets et programmes de sensibilisation, de restauration, de protection et de promotion du patrimoine culturel dogon.

Aussi, la Mission Culturelle de Bandiagara a bénéficié d'un appui financier de l'UNESCO, dans le cadre de l'Assistance Internationale pour la réalisation du projet «Restauration et mise en valeur post-crise de la Falaise de Bandiagara » dont les actions phares constituent la restauration des gin'na (grandes maisons familiales) et la sensibilisation par divers canaux de communication : radios de proximité, représentations théâtrales, l'animation culturelle.

2. Réponse de l'Etat partie à la décision 42 COM 7B. 65 (Manama, 2018) du Comité du patrimoine mondial

Dans la décision 42 COM 7B. 65 (Manama, 2018), le Comité du patrimoine mondial, après avoir examiné le document WHC/18/42.COM/7B et rappelé la décision 40 COM 7B. 64, adoptée à sa 40e session (Istanbul/UNESCO, 2016) a félicité l'État partie pour la révision et l'actualisation du Plan de gestion et de conservation 2018-2022 du bien et notamment pour la large implication des communautés locales, malgré les problèmes persistants sur la situation sécuritaire.

L'État partie prend acte des félicitations adressées par le Comité du Patrimoine mondial pour la révision et l'actualisation du Plan de gestion et de conservation 2018-2022 du bien et adresse ses remerciements à toutes les parties prenantes (l'UNESCO Paris et Bamako, l'Union Européenne, la Coopération Espagnole, la MINUSMA, l'ICOMOS Mali, les autorités administratives et politiques locales et les communautés du site) pour leur engagements.

Concernant les mots d'encouragement pour les mesures prises par rapport à l'implication des communautés dans la conservation du bien et les différents éléments du patrimoine, notamment aux initiatives communautaires comme l'Association Dogon Initiative (ADI) et à la création de comités villageois, qui ont permis la réalisation des travaux de restauration dans plusieurs villages, et l'invitation à poursuivre et à renforcer les campagnes d'information et de sensibilisation auprès et avec les communautés, en y impliquant

notamment les jeunes, l'Etat partie remercie et informe le Comité du Patrimoine Mondial de :

- La formalisation du partenariat entre l'ADI et la Mission Culturelle de Bandiagara par un Protocole d'entente pour les activités d'information, de sensibilisation et de conservation (restauration des sites et monuments) du patrimoine culturel ;
- La restauration par l'ADI des gin'na (grandes maisons familiales) et maison de Hogon (chef religieux dogon) à Néni, Koundou et Yendouma dans la commune de Sangha, l'entretien de la Mosquée mystérieuse de Nando dans la commune de Pignari ;
- La mise en œuvre d'un programme de sensibilisation dans les écoles primaires et la formation des enseignants dans la commune de Sangha par l'ADI ;
- La participation de la Mission Culturelle de Bandiagara, en tant que membre du comité de pilotage, pour la mise en œuvre du projet « Pierre » ayant pour objectif la mise en valeur du matériau pierre et son utilisation dans les constructions édifice publics du Cercle de Bandiagara, tout en demandant la délibération des conseils communaux du Cercle ;
- La mise en œuvre du projet «Restauration et mise en valeur post-crise de la Falaise de Bandiagara », financé par l'UNESCO dans le cadre de l'Assistance Internationale du Fonds du Patrimoine Mondial dont les actions phares restent la restauration (Site Sessé et Gin'na de Pélou), l'aménagement du Site de Sessé, et la sensibilisation (Néni, Koundou, Pélou et Bandiagara).

Les différents projets et programmes de l'ADI et de la Mission Culturelle de Bandiagara sont réalisés de façon participative. Les travaux de restauration sont effectués avec et par les communautés du site et les campagnes de sensibilisation sont faites pour le grand public (représentations théâtrales, animations publiques), pour les jeunes (éducation au patrimoine, animations et jeux radiophoniques, bricoles, dessins, visites de sites et musées villageois). Voir les images de restauration et de sensibilisation en annexes.

Aussi, la Mission Culturelle de Bandiagara est, régulièrement, sollicitée par les communautés du site pour la restauration des gin'na (la grande maison familiale) et autres biens architecturaux tels que les sanctuaires, les temples, etc., pour l'organisation ou la participation des troupes traditionnelles, des sociétés de masques aux festivals au niveau local, national et sous-régional.

Ce partenariat entre les communautés du site et la Mission Culturelle de Bandiagara constitue des opportunités d'échanges et de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre le vol, le pillage et le trafic illicite des biens culturels. A titre d'exemple, la Mission Culturelle de Bandiagara en tant que membre de l'Association pour la sauvegarde des masques (ASAMA) participe avec la société de masques dogon du village de Djiguibombo, puis de Téréli au Festival International des Masques (FESTIMA) de Dédougou au Burkina-Faso. L'ASAMA est une association qui regroupe le Burkina-Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Mali et le FESTIMA est un espace de protection, de valorisation et de promotion du patrimoine culturel, particulièrement sa dimension immatérielle.

L'Etat partie remercie le Comité du Patrimoine Mondial pour son appel aux États parties et à l'ensemble de la communauté internationale pour :

- d'une part, soutenir le Mali dans sa lutte contre le commerce illicite ;
- d'autre part, pour soutenir les efforts de l'État partie et contribuer à la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali.

L'Etat partie associe sa voie à celle du Comité du Patrimoine Mondial pour solliciter les Etats et les partenaires techniques et financiers à s'engager davantage aux côtés des gestionnaires du site pour une meilleure protection et promotion du bien toujours menacé.

Les mêmes sollicitations vont en direction des Organisations consultatives, surtout pour la mise en place d'un programme de soutien à distance à court terme, afin de permettre le dialogue sur le renforcement des capacités et la gestion durable du bien.

L'État partie s'engage à soumettre au Centre du Patrimoine Mondial, d'ici le 1er décembre 2019, un rapport actualisé sur l'état de conservation du bien et sur la mise en œuvre non effective des points mentionnés dans la décision 42 COM 7B. 65, pour examen par le Comité du Patrimoine Mondial à sa 44^{ième} session en 2020.

3. Autres problèmes de conservation identifiés pouvant avoir un impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien

Le problème primordial pouvant avoir un impact sur la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien est la situation sécuritaire qui se détériore du jour au jour dans le centre du pays où se situe le site « Falaises de Bandiagara (Pays dogon) ». La situation est d'autant plus inquiétante par le fait que les attaques des terroristes se transforment, par la volonté de ces derniers), en un conflit intercommunautaire, notamment entre Peul et Dogon qui vivaient, sur le même territoire, en parfaite symbiose. Et même si différend en a eu, ils les ont résolu à l'amiable.

4. Travaux de restauration à l'intérieur du bien

L'Association Dogon Initiative (ADI) poursuit son programme de restauration des gin'na (grandes maisons familiales) dans les villages de Néni, Koundou et Yendouma dans la localité de Sangha. Elle a accompagné les travaux d'entretien biennuel de la mosquée mystérieuse de Nando où elle a préalablement restauré trois gin'na.

Les interventions de l'ADI sont faites en collaboration avec la Mission Culturelle de Bandiagara. Un protocole d'entente existe entre les deux organisations.

Un autre programme important de restauration, en cours de réalisation, est celle du site de Sessé et de Pélou inscrite dans le projet « Restauration et mise en valeur post-crise de la Falaise de Bandiagara », financé par l'UNESCO dans le cadre de l'Assistance Internationale.

Ces programmes de restauration sont soutenus par des campagnes de sensibilisation sous diverses formes : animations dans les écoles, représentations théâtrales, animations et jeux radiophoniques, etc.

Il existe aussi des travaux d'entretien et de restauration initiés et mis en œuvre, entièrement, par les communautés locales avec avis et appui-conseil de la Mission Culturelle de Bandiagara. Par contre d'autres attendent l'appui technique et financier de la Mission Culturelle de Bandiagara.

❖ **Les mesures à prendre pouvant contribuer à la conservation durable du Bien**

Le bien est de plus en plus menacé du point de vue sécuritaire avec la forte progression de l'insécurité dans Pays dogon. Il est urgent de faire face à cette difficulté qui n'épargne ni le bien, ni les communautés qui sont auteurs et les premiers responsables pour sa protection. Il est souhaitable que la Communauté internationale redouble d'effort afin de circonscrire toutes les violences qui existent au Mali en impliquant les communautés à la base.

Les autres mesures à prendre pour la conservation durable du Bien et l'amélioration des conditions de vie difficiles des populations sont entre autres :

- La poursuite des campagnes d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation pour minimiser l'influence de l'intégrisme religieux et préserver la diversité des expressions culturelles et l'authenticité des valeurs immatérielles (traditions religieuses, manifestations à caractère rituel, événements culturels festifs, etc.) ;
- La poursuite des projets et programmes de restauration/réhabilitation des sites et monuments en situation de forte dégradation ;
- L'extension de la mise en œuvre du Plan d'actions, adopté en février 2013 par le Gouvernement du Mali et l'UNESCO avec le soutien du Gouvernement français, ainsi que les recommandations issus d'ateliers sur le patrimoine culturel ;
- La mise en œuvre de projets intégrés qui prennent en compte à la fois les questions de conservation et de préservation du patrimoine culturel et celles du bien être des communautés de site : cas du "Projet de recherche et de mise en valeur de la fête de « Sigui », un patrimoine immatériel, à l'horizon 2027 pour une conservation et une gestion intégrée post crise du site de la Falaise de Bandiagara (Pays dogon)" ;
- La poursuite de la mise en place et la formation des comités villageois de protection et de promotion du patrimoine culturel.
- La mise à disposition des moyens logistiques et financiers nécessaires pour assurer le suivi régulier sur le terrain par la Mission Culturelle de Bandiagara.

Conclusion

Le bien est, certes très menacé, il est, cependant, relativement bien conservé. L'essentiel des valeurs culturelles et naturelles pour lesquelles il a été inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial est préservé. L'Etat partie, à travers ses services déconcentrés dont la Mission Culturelle de Bandiagara travaille à minimiser les menaces avec des partenaires techniques et financiers, avec l'implication des communautés du site.

Le Mali lance un vibrant appel aux Etats, aux Organisations Non Gouvernementales et Paragouvernementales, à la Communauté Internationales, les partenaires techniques et financiers à conjuguer les efforts aux côtés des gestionnaires du site pour une meilleure

protection et promotion du bien qui offre un cadre de vie meilleure pour les populations vivant sur le site.

5. Accès public au rapport sur l'état de conservation

L'Etat partie autorise la diffusion du rapport en vue de son accès public, sur le « Système d'information sur l'état de conservation » du Centre du patrimoine mondial.

6. Signature de l'Autorité

